



# Communiqué de presse n° 19/2010

## Médiateur : Une nouvelle stratégie pour une plus grande participation des citoyens et de la société civile

### Bruxelles, le 28 septembre 2010

Le Médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE. Tout citoyen de l'Union, résident, entreprise ou association dans un État membre peut introduire une plainte auprès du Médiateur. Le Médiateur offre des moyens rapides, flexibles et gratuits pour résoudre des problèmes avec l'administration de l'UE.

**Pour plus d'informations :**  
[www.ombudsman.europa.eu](http://www.ombudsman.europa.eu)

**Contact :**  
Gundi Gadesmann,  
Chargée des Relations extérieures et Médias,  
T. +32 2 284 26 09  
[gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu](mailto:gundi.gadesmann@ombudsman.europa.eu)

**Le Médiateur européen, P. Nikiforos Diamandouros, a adopté une stratégie visant à améliorer la qualité de l'administration de l'UE et à assurer que les citoyens de l'UE bénéficient pleinement de leurs droits. Le travail du Médiateur au cours de son nouveau mandat (2009-2014) sera basé sur cette stratégie. Elle décrit comment il a l'intention de répondre aux attentes des plaignants et des autres partenaires, d'accroître l'efficacité de l'institution en tant que mécanisme alternatif de résolution des différends avec l'administration de l'UE et d'être reconnu comme celui plaçant les citoyens au centre de la culture administrative de l'Union.**

M. Diamandouros a expliqué : «L'Union européenne doit tenir les promesses qu'elle a faites, dans le Traité de Lisbonne, aux citoyens en ce qui concerne les droits fondamentaux, une transparence accrue et de plus nombreuses opportunités de participer à l'élaboration des politiques de l'Union. J'espère que la stratégie que j'ai adoptée éclairera utilement sur les engagements du Médiateur vis-à-vis des citoyens, des autres acteurs, comme des institutions».

#### Les objectifs et les priorités du Médiateur

Les principaux objectifs que le Médiateur s'est fixés pour son mandat comprennent :

- Écouter les partenaires de l'institution, (a) en recueillant régulièrement les réactions des plaignants, (b) en développant les contacts avec les institutions de l'UE, (c) en engageant le dialogue avec la société civile et (d) en identifiant les meilleures pratiques au sein de l'UE (par le biais du Réseau européen des Médiateurs) et au-delà.
- Atteindre plus rapidement des résultats, en développant des procédures simplifiées afin de

promouvoir, si possible, une résolution rapide des plaintes.

- Avoir une influence positive sur la culture administrative de l'Union, en lançant plus d'enquêtes de propre initiative sur des problèmes systémiques dans les institutions de l'UE et en prenant davantage part aux débats politiques portant sur des domaines de l'UE relevant de son mandat.
- Sensibiliser le public aux cas traités par le Médiateur et trouver de nouvelles voies pour informer les citoyens et d'autres acteurs de la façon dont le Médiateur et le Réseau européen des Médiateurs peuvent les aider à défendre leurs droits.

Le texte de la stratégie est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ombudsman.europa.eu/resources/strategy.faces>

#### La nouvelle identité visuelle du Médiateur

À compter de ce jour, le Médiateur européen possède une nouvelle identité visuelle, dont un nouveau logo. Le logo doit contribuer à renforcer les efforts du Médiateur pour atteindre un public très large, tout en évoquant l'identité et les valeurs de l'institution. Les couleurs ont été choisies pour rappeler le drapeau européen, alors que la forme circulaire représente l'unité et le consensus. Les flèches et le signe d'égalité à l'intérieur du logo symbolisent respectivement l'échange et le dialogue, et l'égalité et l'équité, qui sont des caractéristiques clés de la méthodologie du Médiateur.